



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equarrissage

Question écrite n° 50821

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les graves difficultés financières et administratives que risquent d'entraîner pour de nombreux petits bouchers et charcutiers la mise en place de la taxe relative à l'équarrissage. Il lui rappelle en effet que de nombreux petits commerces dans ce secteur n'utilisent pas de comptabilité au plein sens du terme en matière de ventilation de leurs achats. Or, la mise en place de cette taxe va les contraindre à référencer au jour le jour l'ensemble des informations relatives à chacun de leurs achats afin de calculer le coût de ce nouvel impôt. Ainsi, ces commerçants seront sans aucun doute obligés de faire appel au service d'un comptable ou au moins de s'équiper d'un logiciel informatique de gestion adaptée. Ces nouvelles contraintes vont ainsi entraîner un surcoût financier sur ces petites entreprises que l'on peut estimer à 1 franc par kilo de viande vendu. Or, si les grandes surfaces pourront repercuter ou absorber ses coûts dans la marge qu'elles appliquent à d'autres produits non alimentaires (bricolage, textile...), les petits bouchers et charcutiers seront eux contraints de supporter seuls les surcoûts financiers ainsi créés. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de tenir compte des spécificités des petits commerces de boucheries et charcuteries dans la mise en œuvre de cette taxe d'équarrissage et d'éviter ainsi de remettre en cause l'équilibre financier de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50821

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1980